

Modification du Plan Local d'Urbanisme - avis d'enquête publique



POUR ACCÉDER AU DOSSIER COMPLET, VOUS POUVEZ CLIQUER ICI.



COMMUNE DE PINS-JUSTARET

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

1^{ère} MODIFICATION du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté n°2022-54-AGT en date du 30 mai 2022, le Maire de la commune de Pins-Justaret a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de 1^{ère} modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

A cet effet, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Toulouse a désigné M. Joseph FINOTTO en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de Pins-Justaret **du 22 juin 2022 à 9h00 au 22 juillet 2022 à 17h00.**

Le commissaire enquêteur assurera une permanence en mairie les :

- **mercredi 22 juin 2022 de 9h00 à 12h00,**
- **mercredi 29 juin 2022 de 14h00 à 17h00**
- **vendredi 8 juillet 2022 de 9h00 à 12h00,**
- **lundi 11 juillet 2022 de 14h00 à 17h00**
- **vendredi 22 juillet 2022 de 14h00 à 17h00.**

Le public pourra prendre connaissance du dossier de modification du PLU soumis à enquête :

- sur format papier en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public soit :

**lundi et mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00,
vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00**

- Sur le site internet suivant : www.mairie-pinsjustaret.fr

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations sur le registre déposé en mairie. Elles pourront également être adressées au commissaire enquêteur par courrier postal à l'adresse de la mairie, place du Château 31860 PINS-JUSTARET, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : **enquetespubliques@mairie-pinsjustaret.fr**

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public et sur le site internet de la commune (www.mairie-pinsjustaret.fr). Cette mise à disposition durera pendant une année à compter de la clôture par le commissaire enquêteur de l'enquête publique.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme sera soumis au Conseil Municipal pour approbation.

Le Maire
Philippe GUERRIOT

**Téléchargez l'arrêté prescrivant l'enquête publique
du 22 juin 2022 au 22 juillet 2022.**